



Flash Info | 30 juin 2021

Volume 5 no 42

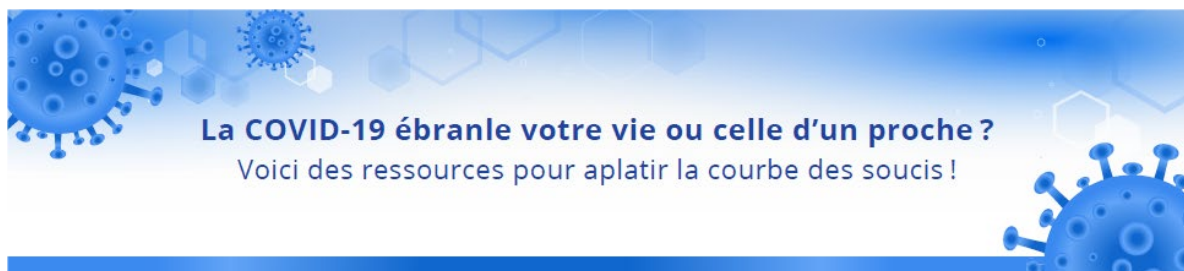
Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

Nathalie Côté, conseillère à l'information
Philippe Desjardins, conseiller à l'information
Cindy Provencher, adjointe administrative

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

Bonne lecture!



Revenu Québec

Le SPGQ réalise deux bons coups en relations de travail

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) obtient gain de cause pour un grief dénonçant l'employeur pour une pratiques illégale à Revenu Québec. Aussi, une entente de principe est intervenue pour un grief portant sur l'interdiction de cumuler des crédits horaires.

Fractionnement des indemnités de disponibilité

Le 12 octobre 2017, le SPGQ a présenté un grief syndical afin de protéger les droits de ses membres travaillant à Revenu Québec. Le grief dénonçait la pratique illégale de l'employeur de fractionner les indemnités de disponibilité.

Être en disponibilité pour répondre aux besoins de service de l'employeur, les soirs et fins de semaine, porte atteinte à la vie privée des personnes en disponibilité. C'est pourquoi la

convention collective prévoit une indemnité afin de compenser les inconvénients causés à ces personnes.

Le 8 mars 2021, l'arbitre Denis Tremblay a rendu une décision favorable aux membres SPGQ. Ainsi, 424 personnes recevront dans les prochaines semaines près de 462 000 \$ plus les intérêts, si ne n'est pas déjà fait pour certaines.

Interdiction de cumuler des crédits horaires

Le 10 juin 2021, une entente de principe est intervenue afin d'indemniser les 334 membres ayant signé le grief collectif présenté à l'employeur le 2 septembre 2020. Ce grief dénonçait une pratique consistant à interdire, pour la presque totalité des membres, la possibilité de cumuler des crédits horaires, comme le prévoit pourtant le régime d'horaire variable en vigueur depuis plus de 20 ans.

De plus, cette entente de principe vient préciser les droits de l'employeur à l'égard de ce régime afin d'éviter, à l'avenir, que ne se reproduise cette malheureuse situation pour les membres du SPGQ.

Magazine L'Expertise

Le SPGQ : acteur social

Rappel - Le magazine [L'Expertise](#) est maintenant disponible en ligne!

Au menu, une foule de sujets sur le monde du travail et sur votre syndicat.



- Retour sur les actions et prises de position du SPGQ
- Divulgence obligatoire de la preuve au préalable
- Politique-cadre du télétravail : la position du SPGQ
- Bonnes pratiques en visioconférence
- La parité pour une plus grande justice sociale
- Lutte contre la violence conjugale et familiale
- Biais cognitifs inconscients
- Comité et Réseau des jeunes
- Vox pop : pourquoi s'impliquer dans son syndicat?
- Pour une relève dynamique et perspicace
- Comité de la diversité
- Le maintien de l'équité salariale
- Portrait d'un membre : Bruno Poulin expert-conseil en emploi de la force à l'École nationale de police du Québec (ENPQ)
- Bibliothécaires de l'État
- Intelligence artificielle : des enjeux à surveiller
- Coalitions et affiliations du SPGQ : un spectre de collaboration aux multiples facettes

Suivez le SPGQ sur les réseaux sociaux

Vous souhaitez être informé de nouvelles, d'offres d'emploi, d'événements et d'enjeux en lien avec le SPGQ? Vous souhaitez partager votre opinion et discuter avec d'autres membres? Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux!



Adhérez à la délégation syndicale du SPGQ!

Rappel – Vous travaillez dans un milieu sans délégation syndicale et vous accordez de l'importance à la représentation et à la défense des droits des membres? Qu'à cela ne tienne, car vous pouvez sans tarder grossir les rangs des mille déléguées et délégués du SPGQ exerçant un rôle majeur dans leur milieu de travail et au cœur des instances du syndicat.

Si vous constatez une détérioration de la qualité de vie dans votre milieu de travail, si vos collègues se plaignent d'être surchargés et que la partie patronale fait la sourde oreille à leurs doléances, vous pouvez contribuer au changement.

Comme déléguée ou délégué, vous pourrez :

participer à l'organisation et à la représentation syndicale de votre unité de travail, de votre ministère ou de votre organisme;
aider vos collègues qui vivent des problèmes liés à l'application de la convention collective ou à une mésentente;
représenter votre unité de travail dans les instances syndicales du SPGQ.

Vous souhaitez en savoir plus avant de faire le grand saut au sein de la délégation syndicale du SPGQ ? Rien n'est plus simple en nous écrivant à actionmob@spgq.qc.ca.

Au plaisir de vous compter parmi les nôtres d'ici peu !

Congrès du SPGQ

Propositions de changement à apporter aux statuts et aux règlements

Rappel - Étant donné le report du congrès causé par la pandémie, la délégation se réunira en congrès du 6 au 9 avril 2022 à Québec. Comme à chaque congrès, les membres de la délégation définiront les orientations et la marche à suivre du SPGQ pour les prochaines années. Cette rencontre permettra des discussions, des débats et un partage d'informations pour établir la direction claire que devra prendre le SPGQ à l'avenir.

À cet effet, toute instance ou tout membre du congrès du SPGQ (délégué, délégué substitut, délégué suppléant) peut transmettre au secrétaire des propositions de changement à apporter aux statuts et aux règlements. Les propositions peuvent être transmises par la poste ou par courriel à adi.jakupovic@spgq.qc.ca. Elles doivent obligatoirement parvenir à Adi Jakupović, secrétaire du SPGQ, avant le 6 septembre 2021, à 16h30. Les propositions ainsi reçues seront inscrites dans un avis de motion qui sera envoyé à tous les membres du congrès au plus tard le 6 novembre 2021. Cet avis doit être transmis également à tout membre du SPGQ qui en fait la demande au secrétaire.

Comme le prévoient les statuts, toute proposition doit être appuyée par au moins de 10 membres du congrès provenant d'au moins deux unités de travail, peu importe la section, ou une résolution du conseil de section si la section compte moins de 10 membres du congrès, et ce, pour les sections basés dans les régions de Québec et de Montréal. Pour

les autres régions, le nombre d'appuyeurs est d'au moins 10 membres du SPGQ.

À cet effet, un gabarit peut être utilisé pour faciliter la présentation. Il se trouve à l'adresse suivante sur le site internet du SPGQ : <https://spgq.qc.ca/evenements/congres-spgq/>.

Tout membre du SPGQ qui voudra proposer des modifications aux statuts et règlements devra contacter son ou sa délégué(e) qui se chargera obligatoirement de présenter sa proposition dûment appuyée au secrétaire du SPGQ dans les délais requis.

Les propositions de modifications aux statuts et règlements déjà reçues entre le 15 avril et 15 septembre 2020 jugées valides seront conservées. Donc, nul besoin de soumettre à nouveau des propositions déjà soumises et acceptées.

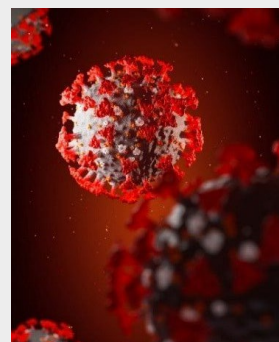
Coronavirus (COVID-19)

Le SPGQ vous informe

Rappel — La situation de la pandémie de coronavirus évolue très rapidement. Vous trouverez toute l'information dans notre [foire aux questions](#)

Elle est mise à jour au fur et à mesure que nous obtenons de nouvelles informations. Vous pouvez également consulter tous les bulletins Dernière heure diffusés à partir de cette page : <https://spgq.qc.ca/derniere-heure/>.

Finalement, vous pouvez suivre notre [page Facebook](#).



Bureaux fermés

Les bureaux du SPGQ sont actuellement fermés. Notre personnel est toutefois en télétravail et il continue de répondre à vos questions par téléphone et par courriel.

Les professionnels en action

Souvent invisibles, méconnus et peu spectaculaires, les gestes posés par les professionnels assurent pourtant la stabilité, le bon fonctionnement, la planification, le respect, le rayonnement et la santé des institutions québécoises. Cette chronique propose quelques articles où le travail des professionnels s'illustre au quotidien en une multitude de facettes, aux quatre coins du Québec.



Vous avez des articles ou des anecdotes qui mettent en valeur le rôle des professionnels? Merci de nous les partager à communications@spgq.qc.ca!

(CCNQ) [Les fontaines du Quai-des-Flots de nouveau en fonction à la promenade Samuel-De Champlain](#)

CCNQ, 23 juin 2021

(MFFP) [Au tour de Sainte-Françoise d'appuyer l'organisme Unis pour la faune](#)

L'Horizon, 26 juin 2021

(CNESST) [La CNESST conclut son enquête sur la mort tragique d'un ferblantier](#)

Courrier Laval, 28 juin 2021

(MAPAQ) [Pas encore de solution alternative au chlorpyrifos pour le rutabaga](#)

La Terre de chez nous, 26 juin 2021

(Protecteur du citoyen) [Commission Viens : la Protectrice du citoyen veillera au suivi des recommandations](#)

Radio-Canada, 23 juin 2021

(AMF) [Un ex-dragon sous la loupe de l'AMF](#)

Journal de Québec, 21 juin 2021

(AMP) [La MRC de Montcalm coupe les liens avec BC2](#)

La Presse, 23 juin 2021

[>> Consultez les archives des Flash-info](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

